






Master mention Droit Public parcours type Collectivités Territoriales (Formation à distance)

Droit public

 Niveau d'étude visé BAC +5	 Diplôme Master (LMD)	 Domaine(s) d'étude Administration	 Accessible en Formation initiale, Formation continue, VAE	 Établissements Université Toulouse Capitole
---	---	--	---	--

Présentation

Code RNCP : 34084

Le Master Droit, Économie, Gestion mention **Droit public parcours type Collectivités Territoriales FOAD**, est une formation universitaire de 4 semestres.

Chaque année (composée de 2 semestres) de la formation peut être suivie en **1 ou 2 ans** selon le rythme choisi par l'apprenant.

Les semestres 1 et 2 permettent aux apprenants d'acquérir des connaissances et des compétences en droit public.

Cette première année a pour objectif de consolider la formation des apprenants dans les matières les plus fondamentales du droit public et de renforcer leur spécialisation en leur offrant une formation diversifiée, adaptée à leurs besoins professionnels ou scientifiques en leur permettant en deuxième année le choix entre plusieurs parcours professionnels ou orientés vers la recherche.

Les semestres 3 et 4 préparent les apprenants à l'exercice des fonctions d'encadrement et à la prise de responsabilité.

- * Cette formation suppose, de la part des candidats, de réelles connaissances de l'univers territorial, une profonde motivation pour cet environnement, une grande capacité de réflexion et une disponibilité à s'investir dans des études de haut niveau. Elle exige également une grande autonomie, une bonne organisation, de réelles qualités de synthèse et de rédaction. L'esprit critique, la curiosité et la

facilité à théoriser sont indispensables pour les candidats souhaitant poursuivre en thèse.

- * Ce diplôme prépare aux concours de la fonction publique territoriale. Pour les personnels en poste, elle laisse augurer des perspectives d'évolution de carrière intéressantes.

Spécificités

Tarifs :

Master 1 : 2 500 € *  (consulter la grille tarifaire)

Master 2 : 4 500 €*  (consulter la grille tarifaire)

Objectifs

- * Consolider vos connaissances et compétences des matières les plus fondamentales du droit public pour...
 - * Renforcer votre spécialisation en vous offrant une formation diversifiée, adaptée à vos besoins professionnels ou scientifiques ;
 - * Vous donnez un large choix entre plusieurs parcours professionnels ou orientés recherche lors de la deuxième année.
- * Se préparer à l'exercice des fonctions d'encadrement et à la prise de responsabilité,
- * Acquérir des compétences juridiques, managériales et de gestion pour un projet professionnel ou de recherche.

Période de formation

M1

Début de la formation : 21/09/2023

Fin de la formation : 12/07/2024

M2

Début de la formation : 29/09/2023

Fin de la formation : 12/07/2024

Admission

Conditions d'admission

ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER :

L'admission en première année de master dépend des capacités d'accueil et est subordonnée à l'examen du dossier et éventuellement à un entretien pour les étudiants pré-sélectionnés.

Pour préparer vos candidatures en 1ère année de master, consultez :

- les [capacités d'accueil](#) sur notre site internet, - les [attendus et critères généraux d'examen des candidatures](#) (mention de licence conseillée, prérequis...) sur notre site internet, - les [taux de réussite en fin de master](#) sur notre site internet,

- la [plateforme nationale des masters monmaster.gouv.fr](#) pour vous informer (capacités d'accueil, attendus et critères généraux d'examen des candidatures, modalités de candidature...) **et candidater.**

ACCÈS EN DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER :

Droit à poursuite d'études :

Pour les étudiants qui ont validé une première année (master 1) de l'un des masters de l'université Toulouse Capitole, l'accès en seconde année de master (master 2) est de droit dans l'un au moins des parcours de la même mention.

La poursuite d'études de la première à la seconde année de master s'effectue **de plein droit au sein du même parcours**, sous réserve de l'accomplissement des formalités de demande d'inscription (candidature sur le site de l'Université via le téléservice *eCandidatures*).

Dans le cas des formations de master offrant plusieurs parcours de master 2 au sein de la même mention, l'orientation des étudiants entre les différents parcours de master 2 tient compte, d'une part, du projet de chaque étudiant, des acquis de sa formation initiale ou de ses

compétences et, d'autre part, des caractéristiques des parcours. Les inscriptions sont prononcées par le Président de l'université dans la limite des capacités d'accueil, après avis d'une commission pédagogique dont il désigne les membres. Chaque étudiant se voit proposer une inscription dans l'un au moins des parcours de master de la mention au sein de laquelle il a validé son master 1.

Réorientation :

L'inscription d'un étudiant qui a validé son master 1 à l'université Toulouse Capitole et souhaite poursuivre sa formation dans une autre mention de master proposée par l'établissement est subordonnée à la vérification par le responsable de la formation dans laquelle l'inscription est demandée que les unités d'enseignement déjà acquises sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue d'obtenir le master.

L'inscription d'un étudiant qui a validé un master 1, quelle que soit la mention, dans un établissement d'enseignement supérieur autre que l'université Toulouse Capitole, est subordonnée à la vérification, par le responsable de la formation dans laquelle l'inscription est demandée, que les unités d'enseignement déjà acquises dans son établissement d'origine sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du diplôme de master.

Sur le téléservice *eCandidatures*, les étudiants classent par ordre de préférence les parcours de master 2 où ils demandent à s'inscrire.

Téléchargez :

- les [capacités d'accueil et les modalités d'admission](#) (constitution du dossier de candidature, liste des pièces à fournir, dépôt des candidatures sur le téléservice *e-Candidatures*....)

- les [taux de réussite en fin de master](#) [Arrêté de nomination de commission d'admission Semestres 1 et 2](#)

[Arrêté de nomination de commission d'admission Semestres 3 et 4](#)

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le service FOAD se réserve la possibilité d'annuler la formation.

Inscription

Inscription

* Master 1 : Vous devez constituer un dossier sur [MonMaster](#).

* Master 2 : Vous devez constituer un dossier sur [eCandidatures](#).

Les candidatures pour la rentrée **2023-2024 sont closes**.



Cette formation (Master 2) est éligible au [financement CPF](#) :

Et après...

Insertion professionnelle

- * Accès aux concours de la fonction publique,
- * Juriste spécialiste en droit public,
- * Recherche et enseignement.
- * **Fonction publique territoriale** : contractuels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, emplois du secteur public local ou du secteur privé travaillant pour les collectivités territoriales,
- * **Universitaire ou chercheur**.

Études et enquêtes S.U.I.O. : [Insertion professionnelles des diplômés en droit](#)

Contact(s)

Autres contacts

Renseignements

droitpublic.foad@ut-capitole.fr

Tel : 05 61 12 87 94

Bureau ME 506.4

Service FOAD

Manufacture des Tabacs

Université Toulouse Capitole

21, allée de Brienne

31042 Toulouse Cedex 9

Infos pratiques

Lieu(x)

Toulouse

Programme

Organisation

Les semestres 1 et 2 totalisent chacun 30 crédits européens (ECTS) et sont organisés en 6 Unités d'Enseignement composant 2 blocs.

* [📄 Télécharger le programme de la première année](#)

Le semestre 3 est organisé en 5 Unités d'Enseignement composant 2 blocs et totalise 28 crédits européens (ECTS).

Le semestre 4 se compose de 5 Unités d'Enseignement composant également 2 blocs et totalise 32 crédits européens (ECTS).

* [📄 Télécharger le programme de la seconde année](#)

Vous pouvez vous inscrire à la **formation complète** ou **établir un rythme de progression individualisé** qui ne peut dépasser une durée de deux années universitaires **consécutives**.